C. — *Date des élections destinées à pourvoir à un siège vacant à la Cour internationale de Justice*

A sa 2321e séance, le 21 décembre 1981, le Conseil a procédé à la discussion de la question intitulée "Date des élections destinées à pourvoir à un siège vacant à la Cour internationale de Justice (S/14799[74])".

Résolution 499 (1981)

du 21 décembre 1981

Le Conseil de sécurité,

Apprenant avec regret le décès de M. Abdullah El-Erian, juge à la Cour internationale de Justice, survenu le 12 décembre 1981,

Constatant que, de ce fait, il y a un siège à pourvoir à la Cour internationale de Justice pour la période non encore accomplie du mandat du juge décédé et qu'il convient de pourvoir à ce siège conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

Notant que, conformément aux dispositions de l'Article 14 du Statut, la date des élections destinées à pourvoir à ce siège doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide que les élections destinées à pourvoir au siège vacant auront lieu lors d'une séance du Conseil de sécurité et d'une séance de l'Assemblée générale à la reprise de sa trente-sixième session.

Adoptée à l'unanimité à la 2321e séance.

[74] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1981.*

RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL[75]

A ses 2303e, 2304e, 2305e, 2310e et 2312e séances, tenues en privé les 27 et 28 octobre, 4 et 17 novembre et 11 décembre 1981 respectivement, le Conseil a examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Résolution 494 (1981)

du 11 décembre 1981

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Javier Pérez de Cuéllar Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat allant du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1986.

Adoptée à l'unanimité à la 2312e séance.

[75] Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1950, 1953, 1957, 1962, 1966, 1971 et 1976.